

**MARCHE N° 09 298 U**  
**BORDEAUX**  
**STATION BASTIDE VOLET ARCHITECTURAL**  
**Avenant n° 1**

ENTRE :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par Monsieur Vincent FELTESSE, Président habilité aux fins du présent acte par délibération n° du , portant délégation du conseil au Président, ci-après désignée par la Communauté Urbaine de Bordeaux

D'une part,

Monsieur Dominique Dubois, agissant au nom et pour le compte de la société Technival Industrie ayant le siège social au n° 3 ZI 16160 Gond Pontouvre, inscrite au registre du commerce d'Angoulême sous le numéro 601 820 327 000 34, titulaire du marché 09298 U, notifié le 10 août 2009

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

La CUB et l'opérateur économique Technival Industrie sont liés par le marché 09 298 U Volet architectural de la station de Pompage Bastide .Ce marché prévoyait que les révisions de prix s'effectuent par référence à un indice du classement des produits français (CPF), tels que définis par l'INSEE au moment de la consultation.

L'article 3.5.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché 09 298 U prévoit la révision des prix pour cette prestation au moyen de l'indice EF 5200, Métaux non Ferreux.

Cet indice, suivi et mis à jour par L'INSEE a subi 3 refontes successives :

- juin 2000, l'indice EF 5200 a été supprimé et remplacé par l'indice EF 52-00
- mars 2003, l'indice EF 52-00 a été supprimé et remplacé par l'indice EF-52-00
- février 2009, l'indice EF-52-00 a été supprimé et remplacé par l'indice 244000

## **1 – OBJET DE L’AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de définir les nouvelles conditions de variation des prix.

## **2 – NOUVELLE FORMULE DE REVISION**

A compter de la date prévue pour la première révision de prix, la formule de révision fera appel au nouvel indice **244 000 Métaux non Ferreux** en lieu et place de l’indice **EF 5200** qui a été supprimé.

## **3 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE**

Pour tout ce qui n’est pas modifié par le présent avenant, les autres clauses du marché sont inchangées

.

Fait à Bordeaux, Le

Le titulaire

le Président de la Communauté Urbaine  
de Bordeaux